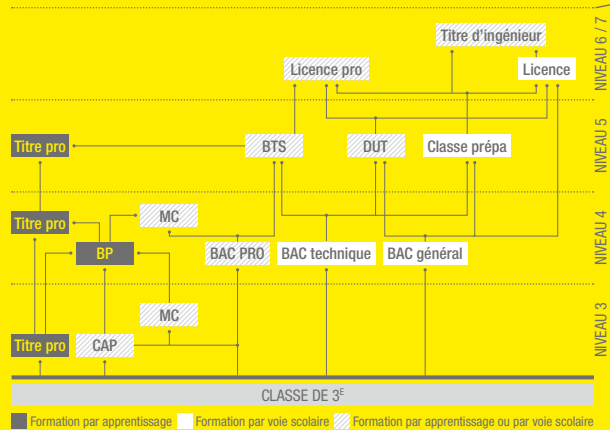


Des parcours de formation complets

L'apprentissage permet d'acquérir une qualification professionnelle et d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnu.



CAP Certificat d'aptitude professionnelle
MC Mention complémentaire
BP Brevet professionnel
BAC PRO Baccalauréat professionnel
BTS Brevet de technicien supérieur
DUT Diplôme universitaire de technologie
Titre pro Titre professionnel

Niv. 6 : niv. II - Bac +3 ans et Bac +4 ans
Niv. 5 : niv. III - Bac +2 ans
Niv. 4 : niv. IV - Bac ou équivalent
Niv. 3 : niv. V

Les formations

LES DIPLÔMES

CAP

- Constructeur de routes et aménagement urbain

BAC PRO

- Travaux publics

BTS

- Travaux publics

DUT

- Génie civil construction durable

POSSIBILITÉ DE POURSUITE D'ÉTUDES EN LICENCE PROFESSIONNELLE ET TITRE D'INGÉNIEUR

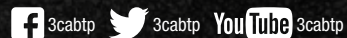
LES TITRES PROFESSIONNELS

Selon votre expérience professionnelle et votre projet, une offre de titres professionnels pour se former à ce métier est à votre disposition.



Pour en savoir

www.ccca-btp.fr
www.apprentissage-btp.com

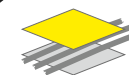


www.metiers-btp.fr
www.onisep.fr

Le **CCCA-BTP** (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est une association nationale, professionnelle et paritaire, gérée par les fédérations d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives du secteur de la construction en France. Il est chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.

Travaux publics

Constructeur de routes



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

Le constructeur de routes

exerce son activité dans le domaine de la construction et de l'entretien des routes (chaussées, aménagements urbains, parkings, stades ou aéroports...).

Il participe à toutes les tâches d'un chantier routier, de toute nature et de toute taille (signalisation, implantation, réglages et conduite de petits engins).

Il réalise la pose de bordures et de pavés, la mise en œuvre d'enrobés, de petites maçonneries, et pose les différents réseaux enterrés.

Matériels et techniques

À partir d'un terrassement fini, il pose différentes couches (de base, de liaison, de finition) et applique divers revêtements (béton, bitume, asphalte, gravillons...).



Devenir un professionnel des travaux publics

Chaque métier des travaux publics fait appel à des compétences et des savoir-faire spécifiques. De l'ouvrier au chef d'entreprise, le secteur offre de réelles perspectives d'évolution de carrière vers des postes d'encadrement et la création ou la reprise d'entreprise.

Choisir l'apprentissage BTP pour se former

Avec de nombreuses formations du CAP au titre d'ingénieur, l'apprentissage est l'une des voies privilégiées pour devenir un professionnel des travaux publics qualifié. L'apprentissage est un mode de formation professionnelle initiale, dispensée en alternance.

- Vous alternez des périodes de travail en entreprise, pendant lesquelles vous acquérez une expérience et des compétences professionnelles, et des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel sur le métier choisi au centre de formation d'apprentis (CFA).
- Vous signez un contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail de type particulier conclu avec un employeur pour une durée limitée ou indéterminée.
- Vous avez un statut de salarié. Et comme tout salarié, vous avez des droits et des obligations : temps de travail, salaire, congés payés, santé, transport...
- Vous percevez un salaire variable selon votre âge, le diplôme préparé et la progression dans le cycle de formation. À signaler, le salaire de l'apprenti est plus élevé dans le BTP que dans les autres secteurs d'activité.



Secteur d'activité

Le métier de constructeur de routes fait partie du secteur des travaux publics.

Les entreprises de travaux publics construisent et entretiennent des ouvrages pour :

- aménager et entretenir le cadre de vie (voirie, éclairage public, voies piétonnes, pistes cyclables, stades, équipements sportifs, fondations de bâtiment, ouvrages d'art, ouvrages souterrains, dragage de ports et de voies fluviales, entretiens routiers...);
- produire de l'énergie (barrages, centrales hydrauliques, éoliennes, centrales photovoltaïques);
- acheminer l'eau potable, l'électricité et le gaz;
- améliorer l'environnement (collecte et traitement des eaux usées et des déchets, équipements antibruit et antipollution), aménagement des zones vertes, merlons antibruit et paysagers, renaturation de cours d'eau, prévention des inondations (digues)...

